

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Monsieur le Président, compte tenu des discussions qui ont eu lieu entre les partis et sans égard au Règlement, vous constaterez, je le crois, qu'il y a consentement unanime pour que soit reporté à 18 heures ce soir le vote par appel nominal au sujet de l'adoption en troisième lecture du projet de loi C-144 qui aurait vraisemblablement lieu autrement à 16 h 45, heure à laquelle nous devons voter sur les amendements au projet de loi sur la radiodiffusion à l'étape du rapport. Il est plus sensé de convoquer les députés pour un vote à la fois. La séance serait suspendue de 16 h 45 à 17 heures, soit jusqu'au début de l'heure consacrée à l'étude des initiatives parlementaires.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je souhaiterais qu'on en fasse un ordre de la Chambre. Pour qu'un plus grand nombre de députés puissent parler, ne pourrions-nous pas convenir de débattre le projet de loi C-144 jusqu'à 17 heures, puis passer aux affaires émanant des députés, tel qu'il a été décidé? Les députés pourraient ensuite voter sur les projets de loi C-144 et C-136.

M. Lewis: Certainement, monsieur le Président. J'ai même proposé dans mes commentaires au sujet de l'attribution du temps que nous siégions durant l'heure du déjeuner aujourd'hui. Puisque la proposition n'a intéressé personne, je supposais naturellement que mon collègue ne voulait pas du quart d'heure entre 16 h 45 et 17 heures. Cependant, avant qu'il ne prenne à nouveau la parole, permettez-moi de dire que nous sommes d'accord pour que le débat se poursuive jusqu'à 17 heures, bien entendu. Tout vote par appel nominal demandé à ce moment-là serait tenu à 18 heures.

M. Angus: Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec les changements apportés au programme des délibérations d'aujourd'hui. Également, pour ce qui est des travaux de la Chambre...

M. Lewis: Il n'est pas question des travaux de la Chambre.

M. Angus: ... puis-je demander au ministre s'il y aura réponse à notre demande de passer à l'étude de la Loi sur les dépenses électorales?

M. le Président: Je crois devoir dire au député de Thunder Bay—Atikokan qu'il ne semble pas y avoir de réponse pour le moment.

Je dois donner la priorité à la question de privilège. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES VENTES DE TERRAINS CADIN-PINETREE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Le ministre des Travaux publics (M. McInnes) est encore à la Chambre et je voudrais soulever ce point en sa présence. Il a répondu

Services de garde d'enfants—Loi

à une question que j'ai posée à propos d'une lettre qui a été envoyée par mon bureau, le 7 juillet 1988, concernant toutes les ventes de terrains CADIN-Pinetree.

Je rappelle au ministre que non seulement il a reçu ma lettre du 7 juillet 1988, mais le ministère des Travaux publics y a même répondu. J'ai une copie de la réponse en date du 23 août 1988, que je serais prêt à déposer. Le ministre a apparemment répondu à une lettre qu'il n'a pas reçue.

M. le Président: Je ne sais pas si c'est une question de privilège, mais c'est certainement une affirmation. Nous la considérons comme une observation, je pense, et nous nous en tiendrons là. Ce n'est pas une question de privilège.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Epp (Provencher): Que le projet de loi C-144, tendant à autoriser les contributions par le gouvernement fédéral à la fourniture de services de garde pour les enfants et à modifier le Régime d'assistance publique du Canada en conséquence, soit lu pour la 3^e fois et adopté; et de l'amendement de M^{me} Mitchell (p. 19454).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la séance a été suspendue à 13 heures, il restait cinq minutes de la période des questions et des commentaires à la suite du discours du député de Niagara Falls (M. Nicholson). La parole est au député.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Madame la Présidente, je voudrais parler des témoins qui ont comparu devant le comité législatif étudiant le projet de loi C-144. Le Nouveau parti démocratique ferait bien de se faire une idée. Au cours des audiences que le comité spécial sur la garde d'enfants a tenues dans 31 villes et qui lui ont valu d'entendre plus d'un millier d'exposés, les néo-démocrates n'ont cessé de répéter la même chose, dans chaque ville et à chaque séance tenue ici, à Ottawa, à savoir qu'on avait assez parlé, qu'il y avait eu assez de discussions et d'études, qu'il fallait mettre fin à tout cela et présenter un projet de loi.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a donné suite aux recommandations du comité spécial sur la garde d'enfants et a présenté le projet de loi. Tout de suite, les néo-démocrates ont dit qu'il fallait mener des consultations dans tout le pays, qu'il fallait tenir davantage de discussions, faire d'autres études et entendre d'autres témoins.